



Multi-accueil

LIESDEGEMER



Projet d'établissement

MULTI ACCUEIL TAMM HA TAMM

Validé en conseil municipal de Plouguerneau le 03 juillet 2024

Projet d'établissement

MULTI ACCUEIL TAMM HA TAMM

Sommaire

Introduction.....	p.3
1. Projet d'accueil.....	p.3
1.1 Présentation de l'établissement.....	p.3
1.1.1 Caractéristiques géographiques	
1.1.2 Historique de l'établissement	
1.1.3 Caractéristiques de l'établissement	
1.2 Les compétences professionnelles mobilisées.....	p.6
1.2.1 L'équipe et les intervenants	
1.2.2 Le travail d'équipe	
1.2.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	
1.2.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis	
1.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	p.8
2. Projet éducatif.....	p.9
2.1 L'accueil.....	p.9
2.1.1 La familiarisation	
2.1.2 L'accueil au quotidien (pédagogie, aménagement de l'espace)	
2.2 Le soin.....	p.12
2.2.1 L'alimentation	
2.2.2 Le sommeil	
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil.....	p.15
2.3.1 Les rituels	
2.3.2 La communication	
2.3.3 La motricité libre	
2.3.4 Le jeu et activités	
2.3.5 L'approche artistique et culturelle	
2.3.6 L'égalité garçon fille	
3. Le projet social et le développement durable.....	p.20
3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social.....	p.20
3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	p.21
3.3. Les actions de soutien à la parentalité.....	p.21
3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	p.21
3.5. La démarche en faveur du développement durable.....	p.21

Introduction

L'objectif du projet d'établissement

Le projet d'établissement doit concrétiser la mise en œuvre des principes de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant, indispensable base de réflexion pour évoluer, avec le temps, autour d'un socle de valeurs partagé, essentiel à la cohésion de l'équipe du multiaccueil. Il permet aussi d'accompagner le développement de l'enfant autour de pratiques communes et sert de repère aux intervenants auprès de l'enfant, rendant la collaboration cohérente tout en respectant les valeurs de l'équipe.

Les bases de construction du projet

Chaque membre de l'équipe du multiaccueil a participé à la réalisation de ce projet d'établissement. Un travail intense de réflexion et de collaboration, lors de réunions, donnant à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet, et sa validation, par l'ensemble de l'équipe, était un enjeu prioritaire.

Ce projet sera revu chaque année. Plusieurs outils serviront de base à ces évaluations comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques mensuelles.

Chaque membre de l'équipe est garant de la mise en œuvre de ce projet ainsi que du règlement de fonctionnement de la structure.

Qui peut avoir accès au document

Le projet d'établissement sera diffusé auprès :

- des parents,
- des partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales, Protection Maternelle et infantile...) et locaux (relais petite enfance, association d'assistantes maternelles, intervenants du multiaccueil...),
- des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires,
- des stagiaires reçus et formés au multiaccueil.

Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Plouguerneau.

1. Le projet d'accueil

" Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage."

Art R. 2324-29 du Code de Santé Publique

1.1. Présentation de l'établissement

1.1.1. Caractéristiques géographiques

La commune de Plouguerneau ('Plouguerne' en breton) est une commune littorale bretonne située en Nord Finistère. Délimitée par la Manche au nord et la rivière Aber Wrac'h au sud, elle est la commune de France avec la plus longue façade littorale 45 kilomètres de côte. Très étendue, elle est composée de 3 bourgs, Lilia, Plouguerneau et Le Grouanec. Elle fait partie de la communauté de communes du Pays des abers et compte 6 633 habitants (chiffre INSEE 2020).



1.1.2. Historique de l'établissement

Le lieu d'accueil petite enfance « Tamm ha Tamm », 'Petit à petit' en breton, a été créé en 1992. A sa création, la structure était associative, avec 9 enfants accueillis. Suite au déménagement, rue Saint Germans en 2001, l'agrément est passé à 20 places. Le multiaccueil Tamm Ha Tamm est devenu un accueil municipal depuis le 1er juillet 2009. Son agrément est passé de 20 à 30 places en juin 2011, suite au départ du centre de loisirs vers de nouveaux locaux dédiés.

1.1.3. Caractéristiques de l'établissement

Le multiaccueil se situe dans une rue à sens unique, dans un bâtiment de plain-pied, qui accueille également, deux jours par semaine, une permanence du Relais Petite Enfance. Ce bâtiment est divisé en plusieurs pièces selon les différents lieux de vie. Il possède un grand espace extérieur pour les enfants, et des places de parking pour les professionnel(le)s et les parents. Il se trouve à 5 minutes à pied du bourg et des commerces, ainsi que de certains bâtiments municipaux, comme l'école publique du bourg Le Petit Prince, la médiathèque ou la salle de spectacle Armorica.

Gestionnaire : Mairie de Plouguerneau

Maire : Mr ROBIN Yannick

Directeur Général des services : Mr GOARIN François

Directrice enfance jeunesse : Mme DOUGUET Solenn

Structure : Multiaccueil municipal de Plouguerneau « Tamm Ha Tamm »

4 rue Saint Germans 29880 PLOUGUERNEAU

Tél /fax : 02.98.04.58.28

adresse e-mail : multiaccueil@plouguerneau.bzh

Responsables :

Mr LE PAGE Guillaume : Directeur, Infirmier diplômé d'état

Mme MAUGER Nathalie : Directrice adjointe, Educatrice de jeunes enfants.

Nombre de places autorisées :

C'est un multi-accueil collectif disposant, après l'avis de madame la Présidente du Conseil Départemental du 15 février 2017, de 30 places, pour des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Les places sont pourvues entre des accueils occasionnels (1/2 journée à 3 jours par semaine) et réguliers 3 jours ou plus par semaine), et sous certaines conditions, pour de l'accueil d'urgence.

Le multi-accueil s'articule autour de trois unités, appelées aussi sections, ou lieux de vie.

- Bora-Bora : de 2 mois et demi à 15 mois. Le lieu de vie des plus petits, 10 places.
- Nevada : de 15 à 20 mois. Le lieu de vie des moyens, 8 places.
- Himalaya : de 2 à 3 ans, jusqu'au départ à l'école. Le lieu de vie des grands, 12 places.

Mode de financement :

Le multi-accueil est financé par la Caf, au moyen de la Prestation de Service Unique (PSU). Les prestations sont donc directement versées au gestionnaire.

Le tarif horaire de chaque famille est calculé en fonction des revenus et de leur coefficient CAF, comprenant les repas et les couches.

Le reste est supporté par une participation de la commune.

1.2. Les compétences professionnelles mobilisées

"Pour que je sois bien traité(e) il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants."

Principe 9 charte nationale du jeune enfant.

1.2.1. L'équipe et les intervenants

Au multi-accueil, dans l'équipe, tout le monde est différent, et c'est ce qui fait sa force. Chaque membre de l'équipe possède un diplôme en lien avec la petite enfance et/ou la santé, continue à se former. Mais au-delà des diplômes, chacun possède des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire qui sont mis en pratique pour le bon développement de l'enfant.

L'équipe de 12 professionnel(le)s se compose de :

5 animatrices petite enfance : elles participent au quotidien des enfants, en favorisant leur développement personnel et leur bien-être physique et psychologique. Elles font le lien avec les parents lors des transmissions.

3 auxiliaires de puériculture : En plus de leur rôle auprès des parents, des enfants, et de l'animation des journées, elles sont un relais sur les questions médicales.

2 éducatrices de jeunes enfants : Elles sont garantes de la mise en œuvre du projet de l'établissement. En collaboration avec l'équipe, elles favorisent et contribuent au bon développement global, à l'éveil et à la sociabilisation de l'enfant. Elles font le lien avec les parents.

1 infirmier : Il est le garant du bon fonctionnement de l'établissement d'un point de vue de la santé publique. Il met en œuvre les politiques de santé, supervise l'administration des traitements, et l'élaboration des PAI et des protocoles, en lien avec le médecin de crèche. Également directeur, il fait le lien entre la politique petite enfance de la commune et l'établissement, et tranche lors des litiges, en accord avec la direction enfance jeunesse et l' élu référent.

1 agent de restauration et d'entretien : assure la propreté des locaux et du linge, et aide à la mise en place des repas et au respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

En complément des membres de l'équipe, plusieurs professionnels interviennent régulièrement au multiaccueil :

- 1 kinésithérapeute : Elle met en place des ateliers pour aider les enfants dans leur développement moteur et alerte l'équipe si besoin. Elle anime parfois des ateliers en soirée.
- 1 médecin référent : Elle est chargée de la visite d'admission pour les enfants de moins de 4 mois et supervise l'élaboration des projets d'accueil individualisés (PAI), protocoles et autres documents médicaux. Elle intervient si besoin pour l'observation d'un enfant en cas de questionnement de l'équipe.
- 1 psychologue : Elle propose des temps d'observation des enfants tout au long de l'année, pour en faire le retour à l'équipe lors de réunion d'analyse de pratiques.

- 1 animatrice en médiation animale : Elle intervient avec son équipe d'animaux auprès des enfants durant 10 séances dans l'année.

1.2.2. Le travail d'équipe

Au-delà des temps informels sur les sections, que ce soit entre membres d'un même lieu de vie, ou pas, l'équipe de la crèche se réunit pour un temps d'échange une fois par mois, en soirée. Les sujets de ces réunions peuvent être riches et variées, que ce soit autour des enfants, de la pratique professionnelle, de l'organisation du service ou bien des projets.

1.2.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

"J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents"

Principe 10 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les analyses des pratiques professionnelles se font avec l'aide d'une psychologue pour enfant, auprès de l'équipe, à raison de 7 sessions d'une heure par an, en soirée.

L'équipe de direction, composée du responsable et de la responsable adjointe ainsi que la seconde EJE, se retrouve également 4 fois par an lors de temps d'analyse de pratique dédié à la direction avec une psychologue du travail.

La crèche ferme entre 2 et 3 jours répartis dans l'année, afin que l'ensemble de l'équipe puisse se retrouver pour des journées pédagogiques.

Enfin, de manière individuelle chaque membre de l'équipe du multiaccueil se forme en continu, aux différents aspects de l'accueil du jeune enfant, grâce aux formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

1.2.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Le multi-accueil accueille des stagiaires de tous horizons et formations. Ils postulent par mail ou courrier, sont reçus pour un entretien, et, si acceptés, participent, le temps de leur stage, à la vie du multi-accueil sur les sections, en fonction de leurs capacités, de leurs formations et de leurs objectifs.

Les stages sur la section Bora-Bora doivent être d'une durée de 4 semaines minimum, afin d'éviter aux enfants de côtoyer trop de personnes différentes.

Cet accueil est préparé et pensé par les professionnels, qui assurent son encadrement au quotidien. Il demande un travail supplémentaire de leur part qui est à prendre en compte.

En règle générale, un seul stagiaire est accueilli à la fois.

1.3. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

"Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille"

Principe 1 Charte nationale du jeune enfant.

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

"Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec:

- la vie de l'établissement,
- l'agencement des locaux,
- le personnel (nombre et qualification),
- le matériel spécifique nécessaire.

Chaque situation est évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (équipe, médecin de l'établissement et partenaires prenant en charge l'enfant). Le rôle de la famille est aussi très important et le lien de confiance doit ici, plus qu'ailleurs, être fort pour la meilleure prise en charge possible. L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) par le médecin référent de la structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- l'enfant,
- les parents,
- les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue),
- la P.M.I. si nécessaire.

Ceci, afin de prendre en compte ses exigences spécifiques et suivre son évolution.

La formalisation de ce projet doit intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et le rythme des rencontres avec les parents, ainsi il sera adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

De plus, l'établissement est accessible aux parents devant se déplacer en fauteuil roulant. Le bâtiment est de plain-pied, avec de larges portes et couloirs, ainsi que de toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite.

2. Le projet éducatif

Le projet d'établissement comporte également :

« 2° un projet éducatif : ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. »

Article R. 2324-29 du CSP

2.1. L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La continuité de l'accueil, en maintenant le lien entre la vie dans l'établissement, et la vie à la maison, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels...), dans l'espace (fonction des espaces, visuels..) et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille (l'accueil du matin, les transmissions en fin de journée...) Le parent est le premier éducateur de son enfant. Nous sommes donc dans une co-construction de tout son développement, moteur, affectif, psychosocial etc, en aidant et en accompagnant les parents. Il arrive souvent que la pédagogie ou les moyens utilisés au multiaccueil soient différents de ceux utilisés à la maison sans que cela ne signifie que l'un est mieux que l'autre. Mais accepter l'accueil collectif, c'est aussi accepter d'écouter les conseils de l'équipe professionnelle, même si parfois ceux-ci divergent de l'avis des parents, sans que cela ne les remette en cause.

2.1.1. La familiarisation

Une fois que le dossier de la famille est passé et validé en commission d'attribution des places (voir règlement de fonctionnement), un premier rendez-vous est proposé à la famille. Ce rendez-vous, avec la direction, permet de venir visiter le multiaccueil, et de prendre contact avec la future équipe référente de l'enfant. Ce temps d'échange permet aux parents de prendre conscience de la réalité du fonctionnement du multiaccueil et la confronter aux représentations qu'ils ont pu s'en faire, de mettre un visage sur les professionnelles qui s'occuperont de leur enfant, et d'avoir des réponses à leurs éventuelles questions.

A l'issue de ce temps d'échange, en lien avec les parents, en tenant compte des impératifs organisationnels de chacun, et du rythme de l'enfant, le premier jour de familiarisation pourra être fixé. Si les parents font le choix de ne pas venir visiter le multiaccueil en amont, ce premier jour pourra être fixé par téléphone. Un mail de confirmation reprenant le jour et l'heure sera envoyé aux parents, ainsi que les documents demandés pour le dossier de l'enfant (cf règlement de fonctionnement).

Le premier jour, l'enfant est accueilli en présence de ses parents. Ce lien familial doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité dans cette phase de séparation progressive. La famille trouvera à son arrivée, des éléments de rangements étiquetés au prénom de l'enfant (casier, porte manteau, casier à surchaussures, badge, etc...).

L'enfant et les parents accueillis sont invités à entrer sur le lieu de vie. Un temps d'échange avec l'une des professionnelles référentes de ce lieu de vie, permettra à l'équipe d'avoir le maximum d'informations, à la fois sur l'enfant, mais aussi sur son environnement (schéma familial, habitudes de vie, régimes

alimentaires, pédagogie...) afin de fournir, à l'enfant et ses parents, l'accueil adapté le plus individualisé possible. Ce respect de des habitudes familiales, ne pourra se faire qu'en respectant la santé et l'intégrité de l'enfant, sans occulter le fait qu'il s'agisse d'un mode d'accueil collectif.

Ces référentes professionnelles sont l'un des points de repère pour les parents, ainsi que pour les enfants, lors des accueils et départs. Il a été fait le choix d'une multi-référence afin que les parents et les enfants puissent y avoir accès, peu importe les horaires d'accueil de l'enfant.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il sera accueilli progressivement, en fonction de ses besoins, des souhaits exprimés par les parents (en termes de durée par exemple), en lien avec les échanges des professionnelles. Cette familiarisation s'étale en moyenne sur 7 à 10 jours, et permet à l'enfant de se familiariser à son nouveau lieu de vie et aux personnes qui s'en occuperont.

Il arrive parfois, de devoir prolonger cette période, afin que l'enfant et/ou la famille soit complètement rassuré(s) pour son arrivée au multi accueil. Cette décision se fait en collaboration avec les parents, et peut prendre la forme d'un accueil plus court, ou aménagé (journées raccourcies par rapport au contrat, accueil en demi-journée etc), et ce de manière provisoire. Tout ceci doit permettre d'établir, progressivement et durablement, un lien de confiance, indispensable tout au long de l'accueil de l'enfant.

Ce temps de séparation est souvent plus facile quand il a été pensé en amont (comme lors du premier rendez-vous par exemple). Il est souhaitable aux parents d'avoir réfléchi à ce temps, afin de favoriser la séparation, qui plus est si c'est la première fois. Pour cela, nous conseillons fortement aux parents, de laisser un objet personnel à l'enfant (peluche, doudou, tétine, vêtement avec l'odeur de papa/maman), pour faciliter le bien-être de l'enfant pendant l'absence de ses parents.

2.1.2. L'accueil au quotidien (pédagogie, aménagement de l'espace)

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Principe 8 de la charte nationale du jeune enfant.

Le multi-accueil fonctionne avec des lieux de vie par âge. (cf 1.3 Caractéristiques de l'établissement.)

L'aménagement des locaux est réfléchi en fonction de l'âge et des besoins des enfants accueillis sur les différents lieux de vie et des choix pédagogiques de l'équipe, tout en veillant au confort de travail du personnel.

Sur chaque lieu de vie, à proximité de la pièce principale, se trouvent des pièces dédiées au sommeil, au repas, au change, ainsi qu'un endroit où l'enfant peut déposer ses affaires. Ces aménagements peuvent évoluer au cours d'une même année et d'un même lieu de vie en fonction du développement des enfants. La décoration du lieu de vie peut elle aussi être évolutive, en fonction, par exemple, des saisons ou des animations proposées.

Après avoir badgé et mis les sur-chaussures, (cf Règlement de fonctionnement), les parents pourront identifier les professionnels présents sur le lieu de vie de leur enfant grâce à une photo sur la porte de celui-ci. Ils sont incités à entrer (sur le lieu de vie), pour un premier contact quotidien.

A contrario, les enfants plus grands, non accueillis au sein du multi-accueil sont invités à rester à l'extérieur des lieux de vie (dans le hall d'accueil ou à la porte des sections) pendant les temps d'accueil et les départs. Ceci afin de respecter le rythme des petits ainsi que l'hygiène des locaux. En présence du parent ou d'un adulte qui l'accompagne, tout enfant est sous la responsabilité de ce dernier.

Les enfants arrivent changés et habillés le matin. La toilette quotidienne est effectuée par les parents.

L'enfant aura pris son petit déjeuner avant d'arriver au multiaccueil.

Ce temps, dit de transmission, est primordial, d'une part pour faciliter la séparation, d'autre part, afin de récolter les informations nécessaires sur le temps passé en dehors du multiaccueil (sommeil, alimentation, activités du week-end etc). Ils se déroulent avec la participation de l'enfant.

Ce temps de transmission se déroule aussi lors du départ, afin d'échanger sur la journée passée au multiaccueil.

Ces temps de transmission sont des moments propices pour évoquer d'éventuels changements. (modification d'une heure de départ, de la personne qui vient chercher l'enfant, mais aussi séparation familiale, décès, naissance etc.). Tout cela va permettre d'accueillir au mieux l'enfant, de lui proposer des repères dans sa journée pour faciliter les retrouvailles, mais aussi de comprendre des changements de comportements.

Les informations transmises ne sont pas tout à fait les mêmes pour un tout petit que pour un enfant qui est prêt à aller à l'école. En effet, lorsqu'ils sont à Bora-Bora, se sont les besoins physiologiques de l'enfant qui sont évoqués : manger, boire, dormir, évacuer. Cette transmission d'information paraît de moins en moins nécessaire au fur et à mesure que l'enfant grandit, pour laisser place à des informations sur son développement (relation avec les autres, activités, concentration etc.). L'équipe attache beaucoup d'importance à l'écoute des familles, mais il peut arriver que certaines informations attendues par les parents soient omises lors de la transmission. Il faut dans ce cas que la famille n'hésite pas à questionner l'équipe.

Le changement de groupe au sein du multiaccueil tient compte des places disponibles mais surtout du développement psychomoteur et affectif de l'enfant. Ce changement peut faire l'objet d'une familiarisation progressive au sein du nouveau lieu de vie, avec ses nouvelles référentes, après que les parents en aient été informés.

Au sein de chaque lieu de vie, les enfants circulent librement. Parfois, les portes des lieux de vie sont ouvertes afin de permettre aux enfants de circuler dans les espaces communs, ou les autres lieux de vie, en mode itinérance ludique. De plus, lorsque les espaces sont disponibles, il arrive que les enfants profitent d'un autre lieu de vie. Cela leur permet de découvrir les autres espaces, qu'ils seront probablement amenés à fréquenter plus tard. Le tout, en étant accompagnés d'une de leurs référentes, afin de garantir leur sécurité affective.

Il y a toujours un adulte présent avec les enfants sur le lieu de vie. Il se positionne au maximum à hauteur d'enfant, et est visible par tous les enfants. Ce positionnement lui permet de sentir que l'adulte est disponible pour lui si besoin (échanges, réconfort, communication etc.) Sachant que l'adulte est là, l'enfant va ainsi pouvoir évoluer librement et sereinement dans l'espace.

Certains enfants ont plus besoin de leurs doudous que d'autres. Toujours pour leur sécurité affective, les enfants peuvent avoir accès à leur doudou librement, via un espace de rangement dédié (meuble à doudou, panier). Cela permet à l'enfant de gagner en autonomie lorsqu'il ressent le besoin de se sécuriser, en cas de chagrin, ou de fatigue par exemple. Le rôle de l'équipe est aussi d'aider les enfants à s'en détacher petit à petit. Cette liberté, s'accompagne néanmoins de quelques règles :

- L'enfant à l'autorisation d'emmener son doudou dehors, mais dans un périmètre restreint, pour éviter qu'il ne soit égaré.
- Il a l'autorisation de l'emmener dans la salle de repas, à proximité de lui, mais pas sur la table.
- Le doudou reste à la porte de la salle de piscine à balles, toujours dans le but d'éviter une perte possible (et probable) du doudou.

De plus, nous invitons les enfants à laisser leur tétine dans un contenant individuel personnalisé, avec leur nom et photos dessus, hors temps de sommeil. Elle reste malgré tout disponible, à la demande. L'équipe éducative est en effet vigilante quant aux effets que celle-ci peut avoir sur le développement du langage. Par exemple, il sera toujours demandé à l'enfant de l'enlever lorsque celui-ci veut s'exprimer verbalement.

L'accueil et le départ se font en commun, sur la section Bora-Bora, de 7h30 à environ 8h30, ainsi que le soir d'environ 17h30 jusqu'à 18h30. Entre ces deux temps communs, les accueils et départs se font dans chaque lieu de vie.

2.2. Le soin

Nous attachons de l'importance à favoriser l'autonomie de l'enfant dans l'ensemble des soins proposés à la crèche. Lors de tous ces temps de soins, la communication est indispensable. Ainsi, les professionnels expliquent systématiquement à l'enfant ce qu'ils vont faire, avec lui ou pour lui. L'équipe veille à utiliser un vocabulaire positif pour encourager l'enfant, favoriser la confiance et l'estime de soi.

2.2.1. L'alimentation

Le temps du repas commence avant même d'être passé à table (odeurs, bruits du chariot, verbalisation etc).

Les repas sont proposés de manière évolutive en fonction du rythme et du développement de l'enfant (mobilier et vaisselle adaptés). Mais ils sont aussi adaptés, dans la mesure du possible, en fonction des croyances, ou des allergies alimentaires (selon protocole d'accueil individualisé).

A l'exception du lait maternisé, le multiaccueil fournit deux repas par jour (midi et goûter), petits pots compris. Le repas du midi est préparé et livré par la cuisine centrale selon les menus établis par le responsable de la cuisine.

La diversification alimentaire débute systématiquement à la maison, ainsi chaque aliment est goûté une première fois à la maison. Il est indispensable que l'équipe soit informée des nouveautés.

2.2.1.1. Allaitement

L'allaitement maternel est possible au multi-accueil.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter à la crèche le lait maternel dans un cadre et un protocole strict (cf Règlement de fonctionnement), assurant ainsi la continuité de l'allaitement.

En cas d'allaitement au sein, un espace vous sera proposé par l'équipe, afin de garantir à la maman et au bébé le plus d'intimité possible.

2.2.1.2. Dans la section Bora-Bora

Les repas sont échelonnés en fonction de l'heure du dernier repas pris, et donnés de manière individuelle. Un adulte reste systématiquement dans la pièce de vie auprès des autres enfants. En fonction du développement moteur et de la nature du repas de l'enfant (biberon, alimentation solide...), le repas pourra être pris dans les bras, en chaise haute évolutive ou à table.

La première cuillère de l'enfant est la main, celle-ci favorise la découverte des textures, le plaisir de devenir autonome et de se nourrir soi-même. L'équipe laisse l'enfant libre d'utiliser sa main comme cuillère s'il le souhaite, en complément il lui est proposé la double cuillère, tout ceci afin de favoriser son autonomie.

2.2.1.3. Dans les sections Nevada et Himalaya

Les repas sont pris en groupe à table, afin de découvrir le plaisir de partager un repas tous ensemble, et servis en plateau repas (entrée/plat/dessert/eau). Après un petit rituel (chanson, histoire, lavage des mains) qui leur permet d'avoir un repère spatio-temporel, nous les aidons à mettre leur serviette, avant de rentrer dans le lieu du repas. Les enfants sont ensuite invités à s'installer où ils veulent et à manger seuls.

Les enfants ont le choix de manger dans l'ordre qu'ils souhaitent, et au rythme qu'ils veulent. Nous expliquons le menu, nous présentons ce qu'il y a dans le plateau, et nous restons disponibles et à hauteur des enfants pendant tout le temps du repas.

Nous respectons l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge. Nous n'obligeons pas un enfant à manger contre sa volonté, nous l'encourageons néanmoins à goûter.

Nous échangeons avec chacun, de façon individuelle ou en groupe. De cette façon, nous en profitons pour favoriser le développement du langage.

En sortant de table, ils se nettoient le visage et les mains avec un gant de toilette face à un miroir et mettent leur bavoir à laver.

Le moment du repas est un moment important car au-delà du besoin physiologique, ce temps nourrit également un aspect psychologique important de bien-être, de plaisir et d'échanges. Il contribue également à l'éveil sensoriel de l'enfant.

2.2.2. Le sommeil

Le temps de sieste est un moment important de la journée de l'enfant. Le sommeil est un besoin essentiel. Il lui permet, entre autres, de bien grandir et de bien se développer. L'équipe met tout en œuvre pour respecter les besoins individuels et le rythme de sommeil de chaque enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer et s'éveiller.

Par mesure de sécurité, les enfants sont systématiquement couchés sur le dos, selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Afin de garantir des repères et un cadre favorable à l'endormissement, chaque enfant a son lit, qu'il retrouve à la même place.

En amont, l'équipe aura pris les informations nécessaires pour que l'endormissement se passe le mieux possible : rituels, signes de fatigue, objet transitionnel etc.

Sur le lieu de vie Bora-Bora, il existe plusieurs endroits où les enfants peuvent dormir. Des lits à barreaux sont disponibles dans deux dortoirs distincts. Mais nous nous donnons aussi la possibilité de leur proposer de dormir sur leur lieu de vie : soit en poussette, soit dans leur lit à barreau, au sein d'un coin calme, dans un espace dédié et isolé dans la pièce de vie. Nous proposons également des siestes en extérieur en poussette avec une tenue adaptée au climat. Nous essayons dans la mesure du possible de permettre à l'enfant de se réveiller à l'endroit où il s'est endormi. Une surveillance de ce temps de sieste est effectuée par les professionnels au minimum toutes les 15 minutes.

Sur les lieux de vie Nevada et Himalaya, les enfants dorment dans des dortoirs, sur des matelas au sol. Dans une pièce surveillée par un adulte. Ils vont ensemble au coucher, mais s'endorment et se réveillent à leur rythme. Au moment du réveil, si l'enfant a besoin de sortir du dortoir, un adulte est disponible pour l'accueillir sur le lieu de vie.

2.2.3. L'hygiène et les soins corporels

Il nous paraît primordial au cours de ces soins de favoriser l'autonomie de l'enfant et prendre le temps de l'accompagner sans faire à sa place. Nous prenons le soin de laisser l'enfant accomplir les gestes à son rythme tout en étant accompagné et encouragé par la parole de l'adulte.

De plus, tous les soins sont prodigués en respectant au maximum l'intimité et l'accord de l'enfant. Si l'enfant ne souhaite pas faire un soin avec un membre de l'équipe, il est possible qu'une autre personne prenne le relais afin de respecter son choix.

2.2.3.1. Le change

Au cours de la journée, la couche de l'enfant est changée dès que nécessaire. Les couches et les affaires de toilette (gants, savon, serviette...) sont fournis par le multiaccueil. Si l'enfant porte des couches lavables, ils seront accueillis en couche lavable à leur entrée sur la structure. Pour des raisons liées aux contraintes d'accueil collectif, ceux-ci seront changés en couches jetables durant la journée. Les parents devront fournir une couche lavable s'ils désirent que l'enfant reparte avec une couche lavable.

Sur tous les lieux de vie, l'enfant possède sa serviette individuelle, qui est mise sur le plan de change. Les gants servant à la toilette intime ne sont utilisés qu'à cet effet et mis à laver immédiatement.

Sur la section Bora-Bora, les enfants sont portés par les professionnels sur la table de change. Ce temps est un temps individuel entre l'enfant et l'adulte.

Sur la section Nevada, les enfants sont invités à se changer debout, dès que la marche est acquise, et/ou à monter sur la table de change par un escalier. Un pot est proposé pour les enfants qui le veulent.

Sur le lieu de vie Himalaya, nous continuons à favoriser cette autonomie acquise par le change debout ainsi que l'accompagnement au sans couche quand l'enfant en ressent l'envie/le besoin. Des toilettes avec cloisons séparées sont à disposition. Au cours de cette période d'apprentissage, les accidents sont normaux et peuvent être fréquents. Il est donc demandé aux familles de fournir les vêtements de rechange nécessaires.

L'enfant est invité à faire sa toilette intime tout seul.

Ces moments sont des moments individuels, ou en petits groupes d'enfants.

Ces soins sont effectués à l'eau claire, du robinet, à une température agréable pour l'enfant, et avec un savon doux adapté pour eux.

2.2.3.2. L'hygiène des mains et du visage.

Nous lavons les mains, ou nous incitons les enfants à se laver les mains, avec ou sans gants de toilettes :

- avant le repas et après le repas,
- après des activités manuelles « salissantes »,
- avant et après les activités de cuisine,
- après avoir été à l'extérieur,

Les mains sont lavées à l'eau et au savon doux.

Nous lavons le visage, ou nous incitons les enfants à se laver le visage, après chaque repas.

2.2.3.3. Lavage de nez

Tout au long de l'année, lorsque les enfants sont enrhumés, et qu'ils ne savent pas encore se moucher tout seul, nous réalisons des lavages de nez (pluri)quotidiens si nécessaire. L'équipe est formée et habituée à prodiguer ces soins.

Ces soins sont nécessaires, surtout chez les plus petits, pour éviter que leurs sécrétions nasales ne terminent sur les bronches et provoquent d'autres maladies ou aggravent celle en cours.

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

“J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. “

Principe 2 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Nous souhaitons dans la mesure du possible, proposer des jouets, des livres qui permettent à l'enfant de s'identifier.

2.3.1. Les rituels

Pour aider l'enfant à se repérer, nous mettons en place des rituels, et une organisation, afin qu'il comprenne à quel moment de la journée nous sommes. Cela permet à l'enfant d'avoir des repères et de se sentir en sécurité.

Nous verbalisons ce que nous faisons et nous lui expliquons ce qu'il va se passer dans le futur. Cette anticipation a pour but de préparer l'enfant à ce qu'il va se passer et à réduire ses possibles angoisses.

Tous ces rituels s'inscrivent dans un cadre et des limites définis pour le bien-être et la sécurité affective des enfants indispensable à leur épanouissement.

2.3.2. La communication

2.3.2.1. La communication verbale

Nous faisons le choix au multi accueil, de parler normalement aux enfants, et de verbaliser nos gestes, nos soins, ou nos actes. Nous n'utilisons pas de langage “bébé”, pour aider l'enfant à bien retenir le mot pour mieux le répéter ensuite. Nous apportons aussi une grande importance à les encourager, les valoriser et les rassurer, peu importe leur âge. Cela les aide à prendre confiance en eux et leur apporte une sécurité affective supplémentaire. Nous accompagnons cette compréhension et cette acquisition du langage, d'autres outils tels que les chansons, les comptines, les imagiers sonores, les histoires etc.

Le multiaccueil fait aussi le choix de la langue bretonne via certaines de ses professionnelles qui le pratiquent. La période préscolaire est propice à l'apprentissage des langues en raison de la capacité d'adaptation du cerveau des tout-petits qui distinguent plus facilement les sons des différentes langues dans leur environnement.

Les professionnelles utilisent le breton pour le langage courant du quotidien, mais aussi en chansons et comptines ou encore pour raconter les histoires. Les enfants étant naturellement disposés à l'apprentissage des langues à la naissance, nous favorisons en cela leur capacité à pouvoir parler plusieurs langues quand ils seront plus grands. Apprendre plusieurs langues ne retarde en rien l'acquisition du langage, au contraire.

Le multiaccueil via la commune de Plouguerneau, est par ailleurs affilié à l'office public de la langue bretonne (OPLB) et labellisé niveau 2 de l'ex- charte Divskouarn (actuellement en cours de révision).

2.3.2.2. La communication gestuelle (bébés signes)

Au tout début de sa vie, l'enfant communique majoritairement par des sourires, des mimiques et autres expressions du visage, ou bien des pleurs. Il est donc normal qu'un enfant soit difficile à comprendre.

Pour faciliter la compréhension réciproque, nous mettons en place au multiaccueil le “bébé signe”. C'est une adaptation de la langue française des signes (LSF) afin de développer un moyen de communication auprès des enfants en parallèle du développement du langage, et ce dès le plus jeune âge. L'ensemble de

l'équipe a suivi la même formation, ce qui permet une continuité entre les différents lieux de vie. Au-delà de faciliter l'acquisition du langage, le "bébésigne" va aussi permettre à l'enfant de développer sa motricité fine, renforcer le lien d'attachement, aider au développement de l'estime de soi et de la confiance en soi de l'enfant. Il va aussi permettre à l'enfant de mieux se faire comprendre, et ainsi pouvoir gérer au mieux ses émotions liées au fait qu'il ne soit pas compris oralement.

A l'instar du breton, en aucun cas le langage signé ne retarde le développement du langage chez l'enfant.

2.3.2.3. La gestion des conflits et/ou des émotions

Il nous arrive régulièrement d'observer des conflits entre enfants au multi accueil. Nous essayons de ne pas trop intervenir dans ces conflits, tout en préservant leur sécurité. Pendant cette phase d'observation, nous essayons de verbaliser objectivement la situation et encourageons les enfants à verbaliser aussi entre eux ce qu'ils souhaitent et/ou ne souhaitent pas, puis à trouver par eux même une solution, ou ensuite les aider à en trouver une. Ne pas intervenir c'est aussi le moyen de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre, et ainsi ne pas créer un sentiment d'injustice, dans une situation parfois prise en cours.

Nous interdisons toute sorte de violence, quelle qu'elle soit. Il arrive parfois que c'est la voie qu'ils choisissent, soit pour régler un conflit, soit parce qu'ils n'arrivent pas à se faire comprendre, ou encore par un trop plein émotionnel. Dans ces cas-là, nous allons nous occuper de l'enfant "victime" en premier, afin de le consoler, et de le réassurer. Puis nous verbalisons ensuite avec l'autre enfant sur la nécessité de régler cela en dehors de toute violence, en expliquant par exemple que les mains sont faites pour faire des câlins. Il est primordial pour nous de proposer une alternative à l'enfant afin de répondre à ses besoins et d'exprimer ses émotions. Par exemple, plutôt que de jeter les jouets, nous allons proposer à l'enfant de jeter un ballon.

2.3.3. La motricité libre

Il est essentiel de laisser l'enfant maîtriser seul ses positions selon son stade de développement. L'enfant, laissé libre de ses mouvements, non devancés par l'adulte, acquiert la confiance en ses capacités, enrichit ses expériences motrices et évolue sereinement dans son développement. C'est pour cela qu'au multiaccueil, nous ne mettons pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquise tout seul. Par exemple, un enfant n'est pas mis assis s'il ne sait pas s'asseoir tout seul. L'observation de l'enfant et son écoute active sont ici des outils primordiaux.

Nous accordons de l'importance à ce que l'enfant soit pieds nus, et dès son plus jeune âge. Quand le bébé commence à se tourner et à chercher à se déplacer, ses pieds nus lui permettent une meilleure prise au sol en l'aidant à ne pas glisser mais également en permettant à ses orteils de s'agripper pour mieux se mouvoir. A cet âge, les doigts de pieds sont presque aussi actifs que les doigts de la main, et un bébé les utilise tout au long de la journée.

Cela permet de maximiser la découverte des sensations, puis une fois plus grand, de favoriser le développement de la station debout, puis de la marche. Cela va également permettre d'activer les muscles de ses pieds et de stimuler sa voûte plantaire. Il peut alors améliorer sa proprioception en se mobilisant pieds nus. Enfin, il va acquérir de l'agilité et gagnera en adresse.

L'enfant est encouragé à se déshabiller et à s'habiller seul.

2.3.4. Le jeu et activités

"Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir."

Principe 4 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser, et développer ses compétences.

Les activités permettent aux enfants de vivre de nouvelles expériences. Il est important pour l'équipe de proposer des ateliers qui mettent l'enfant en situation d'exercer ses compétences et de développer sa créativité. C'est également un moment de plaisir intense de découvertes, d'expériences et d'expérimentations. Nous sommes donc vigilants à proposer du matériel adapté à cette richesse d'exploration.

Nous adaptons les activités en fonction de leurs envies et besoins, mais aussi en fonction de celles du professionnel, soit en individuel, soit en petit groupe, ou en grand groupe. Nous mélangeons aussi parfois les groupes pour que les enfants se retrouvent avec des enfants d'autres âges.

Nous accordons aussi de l'importance à encourager l'enfant et à lui donner confiance lors de ces temps d'activités. Nous l'accompagnons au mieux, sans faire à sa place, pour l'aider à réussir. Nous lui permettons aussi et toujours de se responsabiliser, en rangeant le matériel par exemple. Nous valorisons l'entraide, en amorçant la démarche de jouer ensemble, en encourageant l'enfant à prêter, ou à patienter, ou encore à rendre le doudou ou la tétine d'un autre par exemple.

2.3.4.1. Les activités dites « dirigées »

L'adulte propose aux enfants par petit groupe, une activité avec des outils adaptés et du matériel dédié dans un espace défini. Chaque enfant est libre de suivre le groupe ou non en activité, il n'y a pas d'obligation à faire la séance proposée par l'adulte.

Si réalisation d'objet, l'adulte n'interviendra pas et n'embellira pas puisque nous ne cherchons pas l'esthétique du rendu mais l'expérience et la recherche d'estime de soi de l'enfant. Le plus souvent, les activités proposées sont pensées à partir d'observations du groupe par l'équipe. C'est grâce à cela que nous pouvons en déduire le besoin des enfants et adapter nos propositions de façon plus pertinente au groupe ou à un enfant individuellement selon la situation.

Le jeu « structuré » a de nombreux avantages mais demande une grande concentration et ne peut donc pas être trop long en termes de temps. L'enfant sera particulièrement intéressé par le jeu libre sur le reste de sa journée.

2.3.4.2. Le jeu libre

Nous proposons aux enfants différents « outils d'exploration » à travers les jeux que nous installons et nous les faisons évoluer toute la journée. L'aménagement de l'espace est primordial pour favoriser le jeu et la découverte de l'enfant.

Pendant le jeu libre, un enfant peut en profiter pour essayer toutes sortes de choses, dans un cadre défini pour sa sécurité et celles des autres enfants. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi. Par ailleurs, jouer avec les autres enfants, sous le regard bienveillant des adultes, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres.

Le jeu libre peut aider un enfant à être moins dépendant des adultes puisque cela l'oblige à faire des choix par lui-même, il gagne ainsi en autonomie. Il peut alors décider seul de : « quoi faire et comment le faire ». Il aura donc moins de difficultés à s'amuser seul. Par ailleurs, pendant le jeu libre, l'enfant aura à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre, mais sans craindre d'échouer. Il apprend ainsi à réagir aux situations difficiles toujours sous le regard bienveillant de l'adulte.

Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imaginaire de l'enfant. L'enfant développe ainsi sa créativité, et nous veillons pour cela à ne pas lui proposer trop de jeux, ou de faire sans jeux. Il est cependant important de renouveler régulièrement les jeux proposés afin d'éveiller la curiosité des enfants.

Les tout-petits apprennent beaucoup les uns des autres au cours des périodes de jeu libre. En fournissant, dans un espace sécurisé, des jouets adaptés, nous permettons aux enfants d'apprendre de leurs compagnons. Cet espace est pensé afin de répondre aux besoins et au développement des enfants accueillis. Il se veut accueillant et favorable à la fluidité des mouvements des enfants.

Nous veillons à préserver un équilibre entre le jeu libre et les activités « dirigées » et la répartition des temps évolue avec le développement de l'enfant.

Nous favorisons, sur certains temps d'activité, la libre circulation des enfants entre les différentes sections.

2.3.4.3. La découverte de l'environnement

“Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.”

Principe 6 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Au sein du multi-accueil, nous attachons beaucoup d'importance à favoriser et diversifier les activités en lien avec la nature et l'environnement dans lequel évoluent les enfants par l'intermédiaire :

- De la médiation animale (...)
- De la découverte du jardin : celui-ci doit permettre l'exploration des enfants tout en respectant les normes de sécurité.
- Des balades en poussettes (marché, terrain de foot...)
- Des sorties en minibus (Océanopolis, Parc du Moulin neuf à Ploudalmézeau, Vallée verte à Lannilis, à la plage, pique-nique...)

L'ouverture sur l'extérieur favorise l'esprit de curiosité de l'enfant et permet à l'enfant d'explorer :

- L'inconnu : verbaliser les émotions que la nature peut procurer à l'enfant. En profiter pour proposer au sein du multi-accueil des activités, des découvertes que l'enfant ne fait pas forcément à la maison.
- Le connu : proposer dans le jardin de la crèche un environnement, des structures de motricité et des jeux adaptés qui permettent à l'enfant d'explorer librement et favorisent le sentiment de liberté de ce dernier.

Le contact avec la nature participe à :

- L'éveil sensoriel de l'enfant (sons, odeurs, vue, toucher...)
- Le développement du langage (nommer les choses, les couleurs...)
- La sensibilisation de l'enfant au respect de la nature et du vivant (animal et végétal).
- La socialisation de l'enfant : faire connaissance avec l'adulte (ex : visite des services techniques de la commune) et le monde extérieur (ex : visite de la ferme).

Le fait de proposer à l'enfant d'évoluer à l'extérieur dans un environnement adapté permet à ce dernier de prendre des risques sans se mettre en danger. On peut sortir toute l'année dans la mesure où l'enfant dispose d'une tenue adaptée au climat (ex combinaison extérieure qui permet aux bébés d'évoluer à quatre pattes dehors, bottes et vêtements de pluie pour les plus grands...) . Nous pensons que profiter de l'extérieur est bénéfique pour l'enfant. Permettre à l'enfant de faire ses découvertes, c'est accepter aussi que ce dernier se salisse.

2.3.5. L'approche artistique et culturelle

“Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.”

Principe 5 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Nous allons régulièrement à la médiathèque pour participer aux séances de bébés lecteurs, lire ou emprunter des livres. Le livre fait partie du quotidien des enfants à la crèche.

Des spectacles sont proposés aux enfants par le multiaccueil ou par le service culturel de la commune.

Des activités manuelles diverses sont proposées aux enfants.

2.3.6. L'égalité garçon fille

“Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.”

Principe 7 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Les enfants ne naissent pas avec des stéréotypes de genres en tête : ils s'imprègnent du comportement des adultes qui les entourent.

Ainsi nous sommes vigilants et nous attachons de l'importance à :

- Accueillir tous les enfants indifféremment de leur sexe (on ne complimente pas uniquement une fille pour sa jolie robe) et en étant attentif à la façon de s'adresser à l'enfant, et ne projetant pas sur lui des stéréotypes trop genrés.
- Encourager les enfants, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner, à l'intérieur comme à l'extérieur du multiaccueil.
- Faire en sorte que l'aménagement de l'espace et le matériel proposé (ex : mixité des jeux, déguisement...) permettent aux enfants d'investir les lieux indépendamment de leur genre.
- Proposer tous les jeux à tous les enfants en fonction de leur besoin et de leur développement, indépendamment de leur sexe.
- Porter une attention aux livres proposés aux enfants.
- Accompagner la gestion des émotions et de la douleur de l'enfant sans distinction de sexe (ex : un garçon n'est pas plus dur au mal, une fille n'est pas plus sensible...).
- Adopter pendant les temps de transmission un discours non-genré et donner dans la mesure du possible de la place aux deux parents.
- Traiter tous les enfants de manière identique, dans le respect de l'autre, de son corps, de son intimité.

3. Le projet social et de développement durable

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Plusieurs partenariats sont mis en place avec d'autres établissements de la commune :

- La crèche accueille les assistants maternels, et les enfants qu'ils accueillent, une à 2 fois par mois, par l'intermédiaire du Relais petite enfance (RPE), pour un temps partagé d'animation.
- Les enfants de la section Himalaya vont régulièrement en visite à l'EHPAD des Abers situé à côté de la crèche.
- Une découverte de l'école est proposée aux enfants avant leur départ du multiaccueil au sein de l'école du Petit Prince en classe bilingue.
- Des bébés lecteurs sont proposés par le RPE et la médiathèque toutes les 2 semaines. De plus, il est possible d'aller à la médiathèque pour consulter et emprunter des livres le mardi matin en dehors de ces séances de bébés lecteurs.
- Des rencontres sont mises en place avec le centre de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Le multi-accueil prend part chaque année aux Semaines petite enfance initiées par la CAF du Finistère.

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Afin de favoriser la participation des familles à la vie de la structure :

- Des temps festifs sont proposés à la rentrée de septembre, pour faire connaissance avec l'unité de vie, et au cours de la fête de l'été afin de partager un moment tous ensemble, parents, enfants et professionnels, avant les congés et le départ à l'école des plus grands.
- La semaine des parents est proposée chaque année afin de permettre aux familles de venir partager leurs compétences au sein de la crèche (ex : musique, chanson, danse, cuisine).

3.3. Les actions de soutien à la parentalité

Les temps de transmission sont des moments primordiaux pour soutenir la parentalité.

Afin de prendre le temps d'échanger sur des thématiques qui intéressent ou préoccupent les familles, nous proposons des temps d'échange en soirée animés par un intervenant extérieur (ex : soirée d'échange sur la motricité animée par Gaëlle Séné, Kinesithérapeute intervenant au sein de la structure).

Le multiaccueil, via la mobilisation de certaines de ces professionnelles, est partenaire d'un nouveau Lieu d'accueil Parents Enfants (LAEP) qui est en train de se déployer à l'échelle des communes partenaires du RPE.

3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Quatre orientations ont été définies par la municipalité :

- Accompagner les publics fragiles.
- Faciliter l'intégration et la socialisation des enfants plouguerneus.
- Faciliter la vie quotidienne des 2 parents en activité ou du parent dans le cadre d'une famille monoparentale.
- Faciliter l'épanouissement et la socialisation des enfants dont les parents sont en inactivité.

Dans le cas d'une famille monoparentale, les enfants dont le parent travaille, est en formation professionnelle, étudiant, en recherche d'emploi ou travaille à domicile bénéficie de points supplémentaires pour la commission d'attribution des places au sein de la structure.

Une place d'urgence peut être proposée en cas de retour rapide à l'emploi. Cette place d'urgence présente un caractère de dépannage sur une très courte durée, elle permet notamment de trouver une solution plus pérenne. Les places de halte-garderie peuvent contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des familles.

3.5. La démarche en faveur du développement durable

3.5.1. Dans le domaine de l'alimentation

Les repas de la crèche sont fournis par la cuisine centrale de Plouguerneau qui est engagée depuis plusieurs années en faveur d'une alimentation durable (repas végétarien, diversification des protéines, développement d'achats en circuits courts et locaux, 35% de produits bio, près de 50% de produits durable et de qualité comme le demande la loi Egalim...). Les aliments du goûter privilégient les produits faits maison ou brut. Les crêpes et brioches sont achetées en boulangerie lors des sorties au bourg avec les enfants et un gâteau maison est préparé par semaine. Les gâteaux secs industriels sont choisis les plus simples possibles et non ultra transformés.

3.5.2. Pour la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage

- Un tri sélectif des déchets est mis en place au sein de la crèche.
- La quantité dans l'assiette des enfants est adaptée à son appétit. Les repas sont servis en plateau dans des quantités modérées et adaptées à l'appétit de l'enfant. Ce dernier sera resservi une seconde fois à sa demande. Le gaspillage alimentaire est ainsi quasi nul au multiaccueil

3.5.3. L'environnement

Nous privilégions l'utilisation de matériel recyclé pour les activités et le jeu des enfants et choisissons les produits et techniques d'entretien les plus écologiques possibles, favorisant un environnement sain pour les enfants .

Nous favorisons le recyclage et la réparation du matériel dans la limite des normes de sécurité.

L'usage des espaces extérieurs, le lien à la nature et la préservation de la biodiversité, et éventuellement d'autres domaines :

La crèche dispose de grands espaces extérieurs pour permettre aux enfants d'être sensibilisés à la nature et à sa préservation. Ce lien à la nature permet la découverte des différents sons et animaux présents dans l'environnement voisin également possible par des balades dans les alentours de la crèche.